



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan

Déposé à la Sous-Préfecture
de ROCHEFORT, le - 5 OCT. 2009



ARRÊTÉ METTANT FIN
A LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS
AU SEIN DE LA COMMISSION D'ADMISSION
A L'AIDE SOCIALE

ASG N° 09. 1267

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18,

CONSIDERANT que par arrêté n° 08.0383 en date du 2 avril 2008, Madame Hélène CROUE a reçu délégation pour siéger comme représentant du Maire au sein de la Commission D'Admission à l'Aide Sociale

CONSIDERANT que toute délégation n'est consentie que sous la surveillance et la responsabilité du maire, seul chargé de l'administration et qui implique une véritable relation de confiance entre la personne délégante et la personne déléguée,

CONSIDERANT les reproches publics manifestés par Madame Hélène CROUE mettant en cause ma manière d'agir,

CONSIDERANT la perte de confiance qui en résulte

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté ASG 08.0383 en date du 2 avril 2008 est abrogé

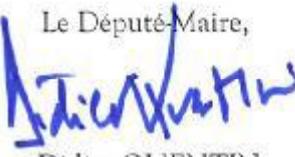
Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Royan, le 5 octobre 2009



Le Député-Maire,


Didier QUENTIN